

Focus sur un état des lieux des rapprochements entre Départements Enquête de l'ADF entre les Départements - Octobre 2020

« Ensemble, nous serons plus efficaces »

L'adoption par le Sénat du projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations prévues à l'article 72 de la Constitution, et les perspectives de différenciation offertes par la prochaine loi 3D permet aux Départements d'envisager de nouvelles formes de coopération ou de rapprochements entre eux allant de la simple entente à la fusion alsacienne.

Or, des Départements innovent déjà sur le plan de la coopération institutionnelle pour échapper à ces puissants stéréotypes territoriaux qui reposent aussi bien sur la stabilité de la carte départementale ou sur des résistances culturelles et politiques locales.

A l'heure de la crise sanitaire, les Départements sont apparus comme les garants de la proximité territoriale et des espaces privilégiés d'affirmation des identités locales mais s'interrogent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de leurs actions de solidarité humaine et territoriale en se dotant d'un poids suffisant.

1. Le choix de coopérations institutionnelles au service de l'efficacité

La plupart préfèrent une approche prudente mais attentive aux contextes locaux comme l'expriment les Présidents des Départements **de la Charente et de la Charente-Maritime, de l'Allier ou du Calvados** et qui doit d'abord favoriser la mutualisation ou la coordination de certaines de leurs missions (routes, insertion...) ou services (archives, services d'incendie...).

Le choix de coopérations interdépartementales souples, valorisant la complémentarité des politiques publiques peut prendre la forme d'un contrat pluriannuel de partenariat comme dans le cas de la **Loire et de la Haute-Loire**, s'agissant de l'amélioration de l'accès aux services publics ou du développement de l'attractivité touristique.

Trois Départements angevins comme **la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire** vont privilégier la mutualisation à l'image de leur laboratoire unique afin de réaliser des économies d'échelles et de peser lorsqu'ils sont à la proximité de puissantes métropoles ou régions.

Lancés par les élus, ces projets de rapprochements aboutissent sur le moyen terme à des collaborations efficaces entre les équipes administratives départementales comme dans **le Loir-et-Cher, l'Indre ou l'Indre-et-Loire** où les actions convergentes et les partages d'expériences sont privilégiés concernant le développement de la fibre optique, l'insertion dans l'économie touristique ou l'habitat public (GIP associant **l'Indre-et-Loire, la Loire-Atlantique, la Sarthe ou le Maine-et-Loire**).

La fusion n'est pas généralement la forme de rapprochement la plus recherchée même à long terme mais peut permettre de mieux intervenir comme dans les **cinq Départements normands**, sur les zones de vie ou d'activité correspondant aux « coutures administratives » des Départements, des régions ou du bloc local en matière de routes, de lecture publique ou de sectorisation scolaire.

La relation ancienne entre **la Savoie et la Haute-Savoie** illustre les difficultés d'une longue ascension vers la fusion sans toutefois que la conscience d'un destin commun ait disparue puisqu'un chef de filât en matière d'action sociale a été établi, une politique d'aide commune à l'enseignement supérieur a été définie, le réseau routier a été modernisé et la destination mondiale des sports d'hiver en Savoie a été valorisée.

2. Une volonté politique au service d'une identité départementale commune

Les rapprochements départementaux peuvent correspondre dans deux cas connus à une volonté politique forte, soit d'impulser une dynamique pour aboutir à un véritable projet territorial commun, soit d'incarner une identité régionale au service d'une démocratie renouvelée.

Dans le premier cas, il s'agit de la démarche de coopération interdépartementale approfondie des **Hauts-de-Seine et des Yvelines** qui doit aboutir à la fusion mais qui se heurte depuis trois ans au blocage inexplicable de l'Etat central.

L'enjeu de ce projet est pourtant vital pour le développement de l'attractivité de la région parisienne, de ses deux couronnes si l'on pense aux choix et habitudes de vie des franciliens, aux caractéristiques de l'activité économique et de l'emploi ou aux politiques de transport, de logement, d'éducation et de développement durable.

Cependant, grâce à la subsidiarité, les deux Départements ont su dépasser les blocages et réussir à préserver un budget annuel d'investissement de 800 millions d'euros au service de la mobilité, de l'aide à l'insertion, des politiques de la culture ou de l'éducation.

Après la mutualisation de nombreux services, le projet a abouti sur la mise en œuvre d'un schéma commun d'organisation sociale et médico-social qui se traduit par une plateforme d'accueil médicalisé pour adultes handicapés, sur la construction de maisons médicalisées ou d'un foyer d'accueil pour adultes autistes et la création d'un GIP de l'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Dans le second cas, la fusion du **Haut-Rhin et du Bas-Rhin**, issue également d'une volonté politique forte, va aboutir le 1^{er} janvier prochain à la création d'un Département unique qui corrigera une anomalie de l'histoire alsacienne. La Collectivité européenne d'Alsace conservera des compétences départementales auxquelles s'ajouteront un volet de politique des transports structurants et un volet relatif au bilinguisme.

Si le cœur du projet est l'Europe, la nouvelle collectivité sera un territoire où l'expérimentation territoriale se développera avec un chef de filât sur les questions transfrontalières et pour approfondir les actions en matière de solidarité départementale. Deux ordonnances du 28 octobre dernier concernant la gouvernance et les modalités de participation de l'Etat ont été prises pour mettre la collectivité sur les rails de la fusion à la date prévue.

Pour conclure, ces rapprochements institutionnels, ascendants ont pris des formes diverses correspondent à un puissant intérêt local porté par des élus départementaux déterminés mais prudents. Tous ces projets correspondent à une volonté de préserver le rôle de garant de la cohésion sociale et territoriale du Département, tout en cherchant à améliorer l'efficacité des politiques départementales en faveur des populations les plus fragiles et identifier de nouvelles marges de manœuvre pour soutenir le bloc local.

- Téléchargez l'étude de l'ADF : <http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2020/11/Etat-des-lieux-des-rapprochements-entre-les-D%C3%A9partements-Etude-de-l-ADF-2019-2020.pdf>